

**Conseil municipal du  
8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 25 mars 2025

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Lasselin, Richard, Fleurquin, Eickmayer, Silvert.  
Messieurs Dévenot, Baelus, Szatan, Fleury, Dessaint, Coquelle, Jouvenet, Feledy, Debaisieux, Sieradzki

Etaient excusés : Mme Sylvie Lukowiak (procuration à Mr Baelus)  
Mme Laurie Lewandowki (procuration à Mme Morel)  
Mme Carole Thelliez (procuration à Madame Richard)  
Mr Roche (procuration à Monsieur Fleury)  
Mr Eve (procuration à Mr Debaisieux)

Etaient absents : Madame Boleux, Monsieur Mroczkowski.

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de Madame Richard

Le compte – rendu du conseil municipal du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

**1. Remerciements**

Madame le Maire informe des remerciements :

-du Directeur du magasin Match pour la dérogation accordée pour les ouvertures le dimanche

**2. Compte financier unique de l'année 2024**

Madame le Maire informe de la réforme comptable : le compte de gestion, établi par le Trésor Public, et le compte administratif, établi par la commune, sont remplacés par un document unique. : le CFU

**Madame le Maire quitte la salle du conseil :**

Il est présenté au conseil municipal le compte financier unique (CFU) dressé par la commune et le comptable public, pour l'année 2024.

Les résultats du CFU sont les suivants, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.812.274,25€
Dépenses	- 3.465.992,22€

Résultat de l'exercice (N) excédentaire	= 346.282,03€
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+653.883,50€
On calcule le résultat de clôture	= 1.000.165,53€

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.171.595,25€
Dépenses	- 646.072,69€
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	= 525.522,56€
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+1.392.834,98€
On calcule le résultat de clôture	= 1.918.357,54€
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0,00€
RAR en dépenses	618.312,46€
Solde des RAR	- 618.312,46€
Auto –financement de la section investissement	1.300.045,08€

- Après s'être fait présenté le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil doit délibérer sur le compte financier unique
- Constate les valeurs de la comptabilité principale et des comptabilité annexes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Donne acte de la présentation du CFU, lequel est résumé ci-dessus
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
  
- **Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**
  - Donne acte de la présentation du CFU, lequel est résumé ci-dessus
  - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
  - adopte le compte financier unique selon le tableau ci-dessus

### **3. Reprise définitive et affectation du résultat 2024**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur la reprise définitive du résultat de l'année N-1

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.812.274,25€
Dépenses	- 3.465.992,22€
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	= 346.282,03€
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+653.883,50€
On calcule le résultat de clôture	1.000.165,53€

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.171.595,25€
Dépenses	- 646.072,69€

Résultat de l'exercice (N) excédentaire	= 525.522,56€
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+1.392.834,98€
On calcule le résultat de clôture	= 1.918.357,54€
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0,00€
RAR en dépenses	618.312,46€
Solde des RAR	- 618.312,46€
Auto –financement de la section investissement	1.300.045,08€

L'excédent de fonctionnement s'élève à 1.000.165,53€

L'excédent d'investissement s'élève à 1.918.357,54€

Pour l'excédent de fonctionnement :

Est reporté en 2025 en recettes au compte 002 pour 650.165,53€

Est affecté en section d'investissement au compte 1068 pour 350.000,00 €

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité vote la reprise des résultats telle que définie ci-dessus.**

#### **4 Budget primitif 2025**

Madame le maire informe le conseil municipal que le budget tel qu'il est proposé a été établi en respectant le Rapport d'Orientation Budgétaire de la séance du conseil municipal du 11 février 2025.

Ce budget reste prudent en fonctionnement dans l'objectif de permettre l'autofinancement des projets d'investissement.

Nous souhaitons également la continuité d'une situation saine, avec une proposition de maintien des taux de fiscalité communaux.

#### **➤ Les grands équilibres du BP 2025**

Le BP 2025 bénéficie de la reprise des résultats de l'année 2024 :

	Résultat de Clôture Exercice 2023	Résultat Exercice 2024	Résultat de Clôture Exercice 2024
Section investissement	1.392.834,98€	525.522,56€	1.918.357,54€
Section fonctionnement	653.883,50€	346.282,03€	1.000.165,53€

Le BP 2025 reprend donc les résultats du CFU :

-un excédent de fonctionnement de 1.000.165,53€

-un excédent d'investissement de 1.918.357,54€

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement :

Est reporté en 2025 en recettes au compte 002 pour 650.165,53€

Est affecté en section d'investissement au compte 1068 pour 350.000,00 €

➤ **Vue d'ensemble du BP 2025**

Cette vue d'ensemble se présente comme suit, avec la reprise des résultats de l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4.054.409,41€	3.563.054,05€
Opérations d'ordre	158.810,17€	0
Excédent de fonctionnement reporté		650.165,53€
<b>TOTAL</b>	<b>4.213.219,58€</b>	<b>4.213.219,58€</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2.562.091,50€	130.735,57€
Opérations d'ordre	0	162.998,39€
Excédent d'investissement reporté		1.918.357,54€
Excédent de fonctionnement capitalisé		350.000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2.562.091,50€</b>	<b>2.562.091,50€</b>

○ **Les recettes de fonctionnement**

CHAPITRES	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	VARIATION
013	Atténuations de charges	27.500,00€	19.500,00€	- 29,09%
70	Produits Des services	70.780,16€	77.550,00€	+ 9,56%
73	Impôts et taxes	2.079.973,00€	2.105.220,00€	+ 1,77%
74	Dotations et participations	1.296.734,16€	1.290.176,05€	- 0,51%
75	Autres produits de gestion courante	70.450,00€	70.390,00€	- 0,09%
76	Produits financiers	18,00€	18,00€	0%
77	Produits spécifiques	200,00€	200,00€	0%
<b>TOTAL</b>		<b>4.200.110 ,82€</b>	<b>4.213.219 ,58€</b>	

**-chapitre 13 : atténuation de charges 19.500,00€**

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel, en cas d'absence. Cette recette est donc aléatoire.

**-chapitre 70 : produits des services 77.550,00€**

Ces recettes sont estimées principalement avec les paiements pour la cantine, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) , les concessions dans les cimetières

**-chapitre 73 : impôts et taxes 2.105.220,00€**

La répartition est la suivante :

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>variation</b>
Attribution de Compensation Par cœur Ostrevent Agglo	3.803,00€	3.803,00€	0%
FNGIR (fonds national de Garantie individuelle Des ressources)	43.803,00€	43.803,00€	0%
Fonds de Péréquation (FPIC)	40.000,00€	30.000,00€	-25%
Impôts locaux	1.945.967,00€	1.981.314,00€	+1,82%
Taxe électricité	45.000,00€	45.000,00€	0%
Droits de place (marché,brocantes)	1.400,00€	1.300,00€	-7,41%

L'attribution de compensation du COA reste identique.

Les taux d'imposition sont maintenus :

21,43% pour la taxe d'habitation

47,88% pour la taxe foncière sur le bâti

76,54% pour la taxe foncière sur le non bâti

Le montant des impôts locaux directs pour 2025 a été calculé avec la base transmise par le centre des impôts

**-chapitre 74 : dotations et participations 1.290.176,05€**

Les crédits se répartissent comme suit :

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>variation</b>
Dotation forfaitaire Des communes	721.020,00€	715.000,00€	-0,83%
Dotation de Solidarité rurale (DSR)	220.000,00€	230.000,00€	+4,55%
Dotation nationale De péréquation (DNP)	200.000,00€	200.000,00€	0%
FCTVA	44.360,16€	15.021,05€	-66,14%
Participation Etat	1.000,00€	14.794,00€	+1474%
CAF pour ALSH	22.000,00€	22.000,00€	0%
Compensation Etat	9.705,00€	23.261,00€	+139,68%

Exonérations Taxe foncière			
Attribution fonds départemental de péréquation	0	20.000,00€	
Autres attributions de compensation	60.000,00€	50.000,00€	-16,67%
TOTAL	1.296.734 ,16€	1.290.176,05€	-0,51%

-Concernant le **FCTVA** (fonds de compensation de la TVA), Madame le Maire rappelle que l'Etat rembourse une partie de la TVA payée par la commune sur l'année N-2 :

-sur les dépenses de fonctionnement pour les travaux sur les bâtiments publics, la voirie et les réseaux

**-chapitre 75 : autres produits de gestion courante 70.390,00€**

Ces produits estimés sont composés des revenus des immeubles, des fermages, des locations des salles communales.

**-chapitre 76 : produits financiers 18,00€**

Il s'agit du remboursement des intérêts des prêts communaux.

**-chapitre 77 : produits spécifiques 200,00€**

Ce chapitre concerne les annulations éventuelles de mandats sur exercice antérieur.

○ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses se répartissent comme suit par chapitre budgétaire :

chapitres	libellé	BP 2024	BP 2025	variation
011	Charges à caractère général	1.649.632,41€	1.704.233,71€	+5,88%
012	Charges de personnel	1.774.897,00€	1.783.491,00€	+0,48%
042	Opérations d'ordre	193.136,41€	162.998,39€	-15,60%
65	Autres charges de gestion courante	515.027,00€	493.357,48€	-4,21%
66	Charges financières	64.418,00€	56.639,00€	-12,08%
67	Charges spécifiques	1.500,00€	1.500,00€	0%
68	Dotations aux provisions	1.500,00€	11.000,00€	
TOTAL		4.200.110 ,82€	4.213.219,58€	+0,31%

**-chapitre 011 : charges à caractère général 1.704.233,71€**

Ce chapitre concerne les dépenses pour les énergies (électricité, gaz), l'eau, le téléphone, le courrier postal, les contrats de services, les fournitures diverses, les entretiens et réparations ; les fêtes

**-chapitre 12 : charges de personnel 1.783.491,00€**

Ce chapitre concerne les rémunérations du personnel titulaire et non titulaire( notamment pour le centre aéré pour les vacances scolaires)

**-chapitre 042 : opérations d'ordre 162.998,39€**

Il s'agit des opérations d'amortissement des biens

**-chapitre 65 : autres charges 493.357,48€**

Ce chapitre concerne les indemnités des élus, les créances admises en non-valeur, les subventions aux associations, à la caisse des écoles, au CCAS

**-chapitre 66 : charges financières 56.639,00€**

Il s'agit des intérêts des emprunts et des ICNE (intérêts courus non échus)

**-chapitre 67 : charges spécifiques 1.500,00€**

Ce sont des titres annulés sur les exercices antérieurs

**-chapitre 68 :dotations aux provisions 11.000,00€**

Ce sont des provisions pour les risques financiers éventuels ( exemple : loyers impayés)

○ **Les recettes d'investissement**

Elles sont constituées des montants suivants :

Prévisions pour 2025	
Report excédent de 2024	1.918.357,54€
Produits des cessions immobilières	5.000,00€
FCTVA (fonds compensation TVA)	118.235,57€
Taxe d'aménagement	6.500,00€
Excédent de fonctionnement	350.000,00€
Remboursements des prêts communaux	1.000,00€
Amortissements	162.998,39€
<b>TOTAL</b>	<b>2.562.091,50€</b>

-Concernant le **FCTVA** (fonds de compensation de la TVA), Madame le Maire rappelle que l'Etat rembourse une partie de la TVA payée par la commune sur l'année N-2 :

-sur les travaux d'investissement éligibles

○ **Les dépenses d'investissement**

Madame le Maire rappelle que pour les dépenses en investissements, il y a :

**-Les dépenses obligatoires :**

**- les dotations et fonds divers 1.038,32€**

**-les emprunts**

Ce sont les remboursements du capital des emprunts communaux, pour un total de 273.326,82€

-les restes à réaliser : les travaux ou l'achat de biens déjà engagés, qui ne sont pas encore payés

**-Les dépenses prévisionnelles pour des projets envisagés  
(voir le tableau en annexe)**

**Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif 2025**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025**

### **5.Taux des impôts année 2025**

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a eu aucune augmentation des taux d'impositions depuis 2011.

Il est proposé le maintien des taux pour 2025 :

#### **Rappel du vote des taux en 2024 :**

- Taxe d'habitation : 21,43%
- Pour information le taux de la taxe d'habitation est figé compte tenu de la réforme
- REFORME POUR 2021: les communes intègrent dans leur taux celui de la taxe sur le foncier bâti perçu par le Département du Nord, soit 19,29%
- Taxe foncière sur le bâti : 28,59% +19,29% = 47,88%
  
- Taxe foncière sur le non bâti : 76,54%

#### **Proposition du maintien des taux d'imposition pour 2025 à :**

**-21,43% pour la taxe d'habitation**

**-47,88% pour la taxe foncière sur le bâti**

**-76,54% pour la taxe foncière sur le non bâti**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité vote les taux d'imposition tels que définis ci-dessus**

### **6. subventions**

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions suivantes :

**Il est proposé le maintien des montants des subventions pour l'année 2025.**

Les associations suivantes ont sollicité une subvention de fonctionnement :

Association BCD bibliothèque	1.766€
Ostrevent Basket Ball	5.360€
Association les Bras d'or	158€
Association de chasse	83€
Club des leus	424€
Club loisir petite menuiserie	200€
Conseil citoyen	200€

Amicale des donneurs de sang	115€
GEA	408€
Harmonie des mineurs	5.101€
K'danse	306€
M'danser	200€
Association des paralysés de France	31€
Le secours catholique	98€
Le secours populaire Aniche	98€

**Le conseil municipal après avoir délibéré :**

**-à 1 voix d'abstention (Mr Dessaint) et 25 voix pour, autorise le versement de la subvention à la BCD de 1.766€**

**- et à l'unanimité autorise le versement des autres subventions telles que définies ci-dessus**

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions **exceptionnelles** suivantes :
  - L'association du conseil citoyen sollicite une subvention exceptionnelle de 3.000€ pour les actions, dans le cadre de la politique de la ville.
  - L'association des Bras d'or sollicite une subvention exceptionnelle de 400€ pour le concours organisé lors de la fête du Chaufour
  - Proposition de signer une convention avec l'association ESI, pour 344 heures d'entretien sur les sites du Chaufour et du Marais, pour une subvention exceptionnelle de 3.440€
- Madame le Maire sollicite l'autorisation d'octroyer 15€ à l'association M'Danser, pour 1 enfant, dans le cadre du **passport association**.
- Madame le Maire sollicite un **AJOUT** : il est sollicité une subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire du groupe scolaire primaire pour le voyage des cm2 : 589€70 pour la visite de la Tour Eiffel.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions exceptionnelles telles que définies ci-dessus**

## **7 Coopératives scolaires**

Madame le Maire propose d'octroyer 19€ par élève aux coopératives scolaires, soit :

école La Paix	36 élèves x 19€	684,00€
école Lebas	50 élèves x 19€	950,00€
école du Chaufour	46 élèves x 19€	874,00€
Groupe scolaire primaire	227 élèves x 19€	4.313,00€

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise les versements aux coopératives scolaires telles que définis ci-dessus.**

## 8 Convention avec le CDG 59

Madame le Maire rappelle que la commune est accompagnée par la cellule RGD (règlement général sur la protection des données) du service CREATIC du centre de gestion.

La convention d'une durée de 3 ans arrive à son échéance.

Il est proposé de la renouveler : Cœur d'Ostrevent Agglo a décidé de poursuivre cette mission mutualisée.

La convention est donc soumise à l'assemblée délibérante de la commune.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec le CDG 59 et à signer tous les documents nécessaires.**

## 9 Régie

Madame le Maire informe de la proposition d'ajouter à la régie « CLSH-périscolaire » les « affaires familiales ».

Dans le cadre du développement du service « affaires familiales », une participation financière va être demandée aux personnes s'inscrivant aux activités suivantes :

-Les ateliers d'art créatif : 10 €

-l'atelier de motricité pour les jeunes enfants :

3 € pour 1 enfant

5€ pour 2 enfants (même fratrie)

7€ pour 3 enfants (même fratrie) et 2€ par enfant supplémentaire de la même fratrie

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'ajout à la régie CLSH Périscolaire, les affaires familiales et fixe les participations financières telles que définies ci-dessus.**

## 10 Commission des affaires sociales du 13 mars 2025

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames BETRANCOURT, LASSELIN, LAUDOUX, MOREL, EICKMAYER, BOLEUX, RICHARD

**ETAIENT EXCUSES** : Mesdames LEROY, THELLIEZ

**ETAIT ABSENT** : Monsieur FELEDY

### **CADEAUX – FETE DES MERES**

La commission des Affaires Sociales a présenté 5 devis :

- La Société EDEN GOURMET
- Madame M Boutique
- Le monde des affaires
- GBC – New Toys
- Centrakor Masny

Ces différentes entreprises ont proposé divers lots et le choix des membres de la commission s'est porté sur :

- **CENTRAKOR MASNY**  
**8, avenue du 8 mai 1945**  
**Zone Intermarché**  
**59176 MASNY**

Elle a opté pour deux sets différents de service apéritif :

- 250 exemplaires : Set apéritif arc 5 pièces à **13€99 TTC** soit  $250 \times 13€99 = 3\,497€50$
- 300 exemplaires : Set apéro bambou 6 plats à **11€99 TTC** soit  $300 \times 11€99 = 3\,597€$
- Nous avons une remise pour compte professionnel de -10% soit 709.45€

Il est proposé une commande de 550 exemplaires soit une somme totale de : **6 385.05€ TTC.**  
 $3\,497.50 + 3\,597 = 7\,094.50€ - 10\% (709.45€) = 6\,385.05$

Les inscriptions se dérouleront en mairie à partir du **lundi 31 mars 2025 jusqu'au vendredi 11 avril 2025**. Quant à la distribution, celle-ci aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 24 mai 2025 de 9 heures à 17 heures** sans interruption afin de permettre à toutes les mamans de s'y rendre. Aucune remise ne sera effectuée en mairie.

La Commission des Affaires Sociales a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur le choix du cadeau pour la fête des mères 2025.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient le choix de la commission des affaires sociales pour le choix du cadeau de la fête des mères 2025**

#### **11 Commission enfance et famille du 4 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames MOREL, THELLIER, LASSELIN, LEWANDOWSKI, LAUDOUX, BOLEUX  
Monsieur BAELUS

**ETAIT EXCUSEE :** Madame LEROY,

**ETAIENT ABSENTS :** Madame FLEURQUIN, Monsieur FELEDY

#### **1) SEMAINE BLEUE**

Pour cette année 2025, la semaine bleue se déroulera du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre 2025

La programmation est la suivante :

- **ART FLORAL : lundi 13 octobre 2025 à 14h30 – salle Coquelet**

Nature et Création, fleuriste d'Auberchicourt animera l'atelier dans son intégralité.

Elle fournira les fleurs, le matériel et la décoration

Sur *inscription en mairie*

- **QUIZZ INTERACTIF : mardi 14 octobre 2025 à partir de 14h30 - salle Coquelet**

Prestation animée par la société 1pulse9. *Ouvert à tous*

- **LOTO : mercredi 15 octobre 2025 à 14h30 - salle des fêtes**

Le club des Leus s'occupera de l'animation du loto et la municipalité des lots. *Ouvert à tous*

La commission vote à l'unanimité pour offrir :

- 4 bons administratifs d'un montant de 50€00 chacun valables au Supermarché Match à AUBERCHICOURT

- **GYM DOUCE : jeudi 16 octobre 2025 de 9h à 10h - salle Coquelet**

Séance encadrée par Mr STALONNE Mehdi, éducateur sportif au Cœur d'Ostrevent

- **VISITE DE LA MINE DE LEWARDE : jeudi 16 octobre 2025**

La municipalité organise une sortie durant l'après-midi. Le transport sera assuré par la compagnie Dupas LEBEDA. Départ à 13h30 pour un retour à 17h. Une boisson sera offerte sur place par la municipalité.

- **SPECTACLE DE VENTRILOQUI : vendredi 17 octobre 2025 à 14h30 - salle Coquelet**

Spectacle assuré par Mr LIVERIA Christophe pendant 1h. *Ouvert à tous*

Concernant les inscriptions, elle se feront à partir du 08 septembre 2025, en mairie.

Lors de cette semaine bleue, la municipalité mettra tout en place tels que :

- Communication (bulletin, presse, réseaux sociaux...)
- Lots pour le loto
- Convivialité
- Matériels nécessaires au bon déroulement et à l'organisation des activités

## 2) ATELIER DE MOTRICITE

Pour donner suite au succès de l'année 2024, des ateliers étaient proposés dans le cadre du CUA.

La commission a souhaité renouveler ces ateliers en optant pour un atelier par mois sauf durant les vacances d'été (9 ateliers : de février à juin et de septembre à décembre).

Les ateliers ont lieu de 10h à 11h30 à la salle Coquelet, encadrés et animés par Antoine CARON, directeur de la crèche « Les Petits Loups ». La collation est prise en charge par le prestataire.

Une régie a été validée afin de demander une participation aux familles :

Il a été décidé les tarifs suivants pour une séance :

- 1 enfant = 3 euros
- 2 enfants (d'une même fratrie) = 5 euros
- 3 enfants (d'une même fratrie) = 7 euros

Les trois premières séances ont été gratuites. Nous commencerons le paiement pour l'atelier de fin avril. Ateliers sur inscription.

## 3) ART FLORAL

Proposition de 4 ateliers d'Art Floral sur l'année 2025 en partenariat avec la fleuriste Isabelle de « Nature & Création » à AUBERCHICOURT. Elle fournira, les fleurs, le matériel et la décoration. Une participation sera demandée à l'inscription : 10€ par atelier – place limitée

La municipalité se chargera de la convivialité.

## 4) HALLOWEEN – Bal des petits monstres

Comme chaque année, nous proposons un bal des petits monstres à destination des enfants.

En première partie un spectacle de magie « Le cabaret des bulles » avec HART Allan d'une durée de 1h puis en seconde partie une boum avec l'intervention de deux mascottes Mickey & Minnie version Halloween par l'association Maxence l'écrivain et ses amis. La musique pour la boum sera gérée par la commune. Le goûter offert par la municipalité.

### 5) OCTOBRE ROSE

Pour cette édition, 2 parcours seront proposés : un grand et un petit.  
Vente de goodies gérée par le Conseil Citoyen en partenariat avec l'Espace Ressources Cancers du Douaisis. Collation offerte par la municipalité à la fin des parcours.

### 6) ACCUEIL DE LOISIRS

Les sessions d'été pour 2025 sont les suivantes :

- Du 7 juillet au 25 juillet 2025
- Du 4 août au 22 août 2025

Pour 2025, un sondage a été lancé pour un accueil de loisirs chez les moins de 6 ans dans les locaux de l'Ecole maternelle La Paix.

### 7) DIVERS

Une sortie à l'atelier de fabrication des Bêtises de Cambrai sera proposée aux familles durant l'année 2025. Il a été proposé un mercredi afin de faire participer le club des aînés s'il le souhaite.

La Commission de l'Enfance et de la famille a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur l'ensemble des points précédents.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à l'organisation des différentes activités définies ci-dessus.**

## 12 Convention avec l'EPF

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des études sur les bâtiments de la commune, elle a rencontré L'Etablissement Public Foncier.

L'établissement public foncier Hauts-de-France est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC ) créé en 1990.

L'EPF Hauts-de-France accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés. L'Etablissement est présent à leurs côtés dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité.

L'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable.

A l'origine, il a été créé pour requalifier les grands sites industriels et miniers, la commune a déjà travaillé avec l'EPF notamment lors de requalification du terrils Sainte Marie.

Dans le cadre d'un réaménagement des écoles, il peut être intéressant de faire appel à l'EPF afin de faire l'acquisition de biens.

Après un délai de 3 ans, la commune rachète les biens et elle ne paie à EPF que le coût d'achat, les frais de gestion et les travaux éventuels.

Pour pouvoir procéder de la sorte il y a lieu de signer une convention entre EPF et la commune, aussi Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de pouvoir signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le maire à signer la convention avec EPF et tous les documents y afférents.**

### **13 Dates ALSH été 2025**

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'organiser l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) :

-du 7 au 25 juillet 2025

-du 4 au 22 août 2025

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'organisation de l'ALSH du :**

- **7 au 25 juillet 2025**
- **4 au 22 août 2025**

### **14 Questions diverses**

- Madame le Maire informe que le SGC d'Orchies a admis en non-valeur la créance de 2.668,59€ : La sté « café Merlin », qui a été locataire au N°69 rue de la Paix, est en liquidation judiciaire.
  
- Madame le Maire informe de la réunion du SICAEI (syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée) le 17 mars 2025
  - La participation est de 1,65€ par habitant
  - Une maison a été achetée dans la commune par le sicaei à Maison et cités et est actuellement louée
  - Il y a la possibilité de solliciter une aide au sicaei pour l'achat d'un fauteuil roulant, l'agencement d'une voiture, de la maison.....

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise la participation de 1,65€ par habitant au SICAEI.**

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h50**